

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 JUIN 2026**

**Délibération n°2026.06.217**

**Désignation des représentants de GrandAngoulême au Syndicat Mixte ouvert Nouvelle-Aquitaine mobilités : Comité syndical – Comité de Bassin Vienne-Charente**

**LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 29 mai 2026

**Secrétaire de Séance**: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

**Excusé(s)**: Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026\_06\_217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication : 18/06/2026

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.06.217**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYNDICAT MIXTE OUVERT NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES : COMITE SYNDICAL – COMITE DE BASSIN VIENNE-CHARENTE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Par délibération n°2018.03.59, GrandAngoulême a approuvé son adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA), devenu le Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

Le Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités a pour objectif le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun et l'intermodalité sur le périmètre de la région Nouvelle-Aquitaine.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités est organisé autour d'un Comité Syndical, organe décisionnel chargé de l'administration, de la gestion générale, de la mise en œuvre des projets d'envergure régionale, et de Comités de bassin, organes de discussion, d'échanges et de travaux au niveau local.

Le Comité Syndical est composé de l'ensemble des délégués représentant les membres du syndicat. Les délégués de chaque membre sont désignés par leurs assemblées délibérantes respectives, en leur sein, à raison de :

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour les membres de plus de 1 000 000 d'habitants ;
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour les membres de 500 000 à 999 999 habitants ;
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les membres de 300 000 à 499 999 habitants ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les membres de 100 000 à 299 999 habitants ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les membres de moins de 100 000 habitants.

GrandAngoulême se situant dans la tranche 100 000 à 299 000 habitants, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au comité syndical.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026\_06\_217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 218/06/2026

Les Comités de bassin, regroupant, pour chaque bassin, la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités organisatrices de la mobilité concernées sont composés de délégués représentant les membres du bassin de mobilité concerné et désignés parmi les délégués du Comité Syndical, à raison de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les membres de plus de 100 000 habitants ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les autorités organisatrices de moins de 100 000 habitants.

GrandAngoulême se situant dans la tranche de plus de 100 000 habitants, il convient de proposer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Pour ces désignations, le code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant, peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, le conseil communautaire a fixé les modalités de désignation des délégués de GrandAngoulême dans les conseils syndicaux des syndicats des mixtes « ouverts » par délibération n°2026.04.098 du 23 avril 2026 :

- scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,
- en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé ou à la plus âgée,
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Madame Maud FOURRIER et Monsieur Thierry BOUILLEAU délégués titulaires et Messieurs Jean-Christophe CARDAILLAC et Matthieu ALIX (conseiller municipal de la commune de Gond-Pontouvre) suppléants au Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

**DE SOUMETTRE** les candidatures de Madame Maud FOURRIER et Monsieur Thierry BOUILLEAU délégués titulaires et celles de Messieurs Jean-Christophe CARDAILLAC et Matthieu ALIX délégués suppléants au Comité de bassin Vienne Charente de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

<b>Pour : 71</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 3</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026\_06\_217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 318/06/2026